

LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS FACE AU COVID



Préface de Sophie RIEUNIER
professeur des universités

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Jacques MALET

Préface

C'est un honneur pour moi de préfacier cette 27^{ème} édition de la Générosité des Français car je sais que cette étude est un véritable repère pour toutes les personnes qui s'intéressent au comportement de don en France.

Chaque année, je guette la parution de cette nouvelle étude pour réactualiser mes cours et mes recherches. Enseignante – Chercheuse à l'université Gustave Eiffel, voilà maintenant plus d'une dizaine d'années que j'ai créé un cours sur « le comportement de don et la collecte de fonds » que je dispense aussi bien à des étudiants de licence, de masters, ou même parfois, à des étudiants en doctorat.

Comme je l'explique à mes étudiants, il n'est pas évident de mesurer la générosité des Français et plusieurs méthodes coexistent pour essayer d'appréhender ce comportement. Ce n'est pas facile, car lorsqu'on interroge les individus sur leur comportement, on est sur du « déclaratif » qui peut être assez éloigné de la réalité pour plusieurs raisons. D'une part, le don est soumis à un phénomène de « désirabilité sociale » où on a envie de dire qu'on donne, même si ce n'est pas le cas, pour avoir une image positive face à l'enquêteur ; il est plus désirable d'affirmer qu'on est généreux, que d'avouer que, cette année, on n'a rien donné. D'autre part, le don reste quelque chose d'intime, dont on parle assez peu, qu'on souhaite parfois garder pour soi et taire à un enquêteur. « Combien je donne », « combien je gagne » et « à qui je donne », dit un peu « qui je suis ». Ici, dans cette nouvelle étude de Recherches & Solidarités, nous ne sommes pas sur du déclaratif, mais nous sommes sur une mesure du comportement réel, au travers de l'analyse des déclarations de revenus faites à Bercy (et des dons faits aux associations et fondations dans ces déclarations). Ceci est la grande force de cette « photo annuelle » de la générosité proposée dans les pages qui viennent.

L'étude de cette année montre que le nombre de foyers « donateurs » a légèrement diminué en 2021 alors que les montants donnés ont légèrement augmenté. Ceci devrait nous alerter sur la nécessité de continuer à donner, si on le peut, d'année en année, pour continuer à aider le secteur des associations et des fondations. Or, lorsqu'on analyse les chiffres cités sur le croisement entre les revenus du foyer et le comportement de don, on peut identifier que dans les foyers qui gagnent le plus (plus de 78 000 euros déclarés par an), 60% ne donnent pas d'argent aux associations ou fondations.

Ceci n'est pas propre à l'année 2021 puisque chaque année, les chiffres remontés par Bercy montrent ce comportement. Ce chiffre m'a toujours interpellée : « pourquoi ces foyers ne donnent-ils pas alors qu'ils en ont les moyens ? ». Face à ce chiffre, on peut être assez dépités, et se dire que la majorité des personnes aisées sont égoïstes et individualistes. Mais on peut aussi voir ce chiffre comme un message d'espoir, car il montre une « réserve de générosité » importante au sein de notre pays. Face au formidable travail réalisé par les associations et fondations sur nos territoires, il me semble primordial que ces foyers « aisés » prennent conscience de leur capacité à encourager ces initiatives au travers d'un geste de soutien financier.

À l'heure où cette étude va être publiée, il reste encore un mois aux contribuables pour donner et le déclarer. Et si nous faisons bouger les chiffres en donnant massivement sur ce mois de décembre ? C'est sur cette note positive que je souhaite conclure cette préface en appelant l'ensemble des foyers fiscaux qui le peuvent à donner de l'argent à hauteur de leurs moyens, chaque année, pour contribuer aux causes qui leurs sont chères et encourager les acteurs du secteur associatif à continuer leurs formidables actions.

Sophie RIEUNIER,
Professeur des Universités – Université Gustave Eiffel, membre du Comité d'experts de R&S

L'essentiel

La générosité des Français face au COVID

Cette 27^{ème} édition annuelle s'appuie sur **des sources officielles** pour suivre l'évolution de la générosité des Français, au cours de la dernière décennie dont les années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire :

- Les données de la Direction Générale des Finances Publiques concernant les dons de **31 000 redevables à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)** et de **4,8 millions de foyers fiscaux donateurs au titre de l'impôt sur le revenu, en 2021.**

- Les montants collectés par **149 associations et fondations** représentant **1,54 milliard d'euros** issus des **Comptes d'emploi des ressources publiés au Journal officiel.**

Quel bilan dresse-t-on de la générosité des Français au cours des deux dernières années ?

- Après une augmentation importante du montant des dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu de 7,1% en 2020, **l'année 2021 reste à la hausse (+ 1,9%)** malgré un contexte encore incertain et les tensions économiques et sociales.
- Cette augmentation est conforme à celle observée à partir du panel de 1,54 milliard d'euros de collecte issu de 149 associations et fondations. Ce, malgré des montants exceptionnels de dons en 2020, en réponse à la crise sanitaire. De nombreux donateurs ont retrouvé leurs habitudes de dons en direction des causes qui leur sont chères, sans délaisser l'action sociale et la recherche médicale.
- La progression du nombre de foyers donateurs (+ 3,4% en 2020) aura, quant à elle, été éphémère. Le repli de 1,9% en 2021, rejoint les tendances observées depuis 2015.

Deux conséquences :

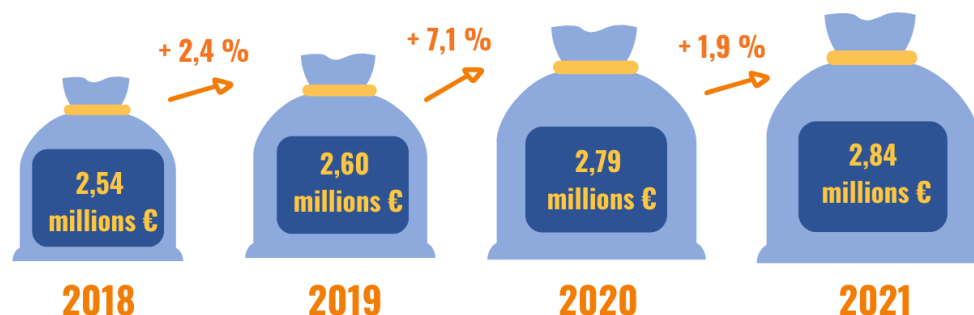
- La proportion des foyers imposés déclarant un don, à savoir **la densité des donateurs**, passe sous la barre des 20%. **Au plan territorial**, la diagonale généreuse observée depuis des années se confirme, des Pyrénées-Atlantiques à l'Alsace.
- Le **don moyen annuel** présente **une nouvelle hausse** : de 570 euros à 591 euros.
- Les moins de 30 ans se démarquent de leurs aînés et confirment leur regain d'engagement constaté par ailleurs. Ils affichent un don moyen de 365 € (347 € en 2020). Certes inférieur à celui des générations suivantes, mais leur « *effort de don* » au regard de leurs revenus rejoint presque celui des plus de 70 ans (2,5% pour 2,6%).
- En ce qui concerne les foyers de la plus haute tranche de revenus (plus de 78 000 euros), la proportion de donateurs imposés suit la tendance générale au repli, passant de 42% à 40%. Leurs dons représentent toutefois 35% des montants déclarés (32% en 2020), leur don moyen s'élève à 1 526 €.
- **Les dons déductibles de l'IFI** ont progressé en 2021, sensiblement comme en 2020 (13% pour 12%). Le nombre ainsi que la densité des donateurs ont peu évolué : 31 000 donateurs, représentant 19,2% des redevables, affichent **un don moyen de 6 000 euros.**

D'après ces données officielles et l'estimation des dons qui ne sont pas déclarés et de ceux qui sont consentis de la main à la main, les particuliers auraient donné **entre 5,3 et 5,5 milliards d'euros, en 2021.**

La générosité des Français face au COVID

Sources : DGFiP déclarations de revenus et déclarations Impôt sur la Fortune Immobilière 2021.

Impôt sur le revenu : le montant des dons déclarés est toujours en hausse.



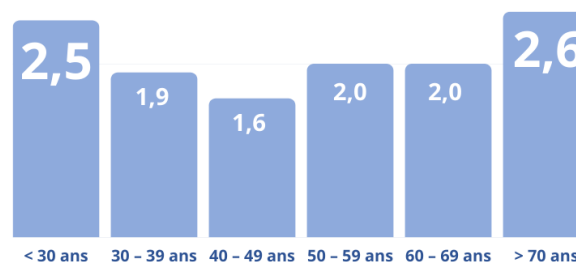
20 % des foyers imposés déclarent un don.

Par tranche de revenus



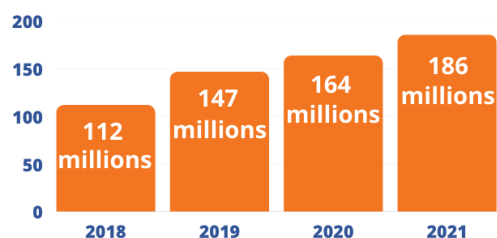
Les jeunes rejoignent les plus de 70 ans.

Montant des dons rapporté aux revenus



Impôt sur la fortune immobilière : des montants de dons en hausse, plus de donateurs aussi, mais ils représentent toujours moins de 20% des assujettis.

Montant des dons déclarés



Nombre de donateurs



27ème édition (novembre 2022) en ligne sur www.recherches-solidarites.org

[Télécharger l'infographie](#)

Sommaire

I – Les dons déclarés au titre de l’impôt sur le revenu	6
1. Les évolutions 2013 - 2021	6
<i>A - Nombre de foyers fiscaux déclarant un don</i>	<i>6</i>
<i>B – Montant des dons déclarés</i>	<i>7</i>
<i>C - Un don moyen en constante progression.....</i>	<i>7</i>
2. Le bilan de l’année 2021.....	8
<i>A – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables</i>	<i>8</i>
<i>B – L’influence de l’âge et la générosité des plus jeunes.....</i>	<i>9</i>
II – Focus sur les foyers fiscaux imposés.....	11
III – L’Atlas de la générosité en France	12
1. La générosité en régions.....	12
2. La générosité en départements.....	13
IV – Les dons au titre de l’IFI.....	14
1. Le nombre de donateurs	15
2. Les montants déclarés	15
3. Évolution du don moyen	16
4. La <i>densité des donateurs</i>	17
5. Le don moyen par tranche de patrimoine	17
6. Un bilan en trois critères	18
V - La collecte 2021.....	19
1. L’estimation 2021	19
2. Évolutions comparées	19
3. Des évolutions contrastées.....	20
4. Les 40 collectes les plus importantes en France.....	22
VII – Le cas particulier des dons aux partis politiques	22

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d’experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s’est donné pour objectif d’apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux menés et publiés par ailleurs.

Elle s’appuie sur des données provenant d’organismes officiels (Journal officiel, URSSAF Caisse nationale, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

I – Les dons déclarés au titre de l’impôt sur le revenu

Source et méthodologie : Ce chapitre s’appuie sur les chiffres transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), concernant les déclarations de dons effectuées par les Français dans le cadre de l’impôt sur le revenu des années 2013 à 2021. Ce suivi s’appuie sur une fructueuse et confiante coopération avec l’équipe en charge de la fiscalité des personnes, au sein du bureau des études statistiques en matière fiscale¹.

Ces données concernent près de cinq millions de foyers fiscaux, chaque donateur n’étant compté qu’une seule fois, même s’il déclare au titre des deux dispositifs (dons aux œuvres et dons aux personnes en difficulté). Leur analyse et leur suivi, depuis vingt-sept ans, constituent une source précieuse pour estimer l’évolution de la générosité en France.

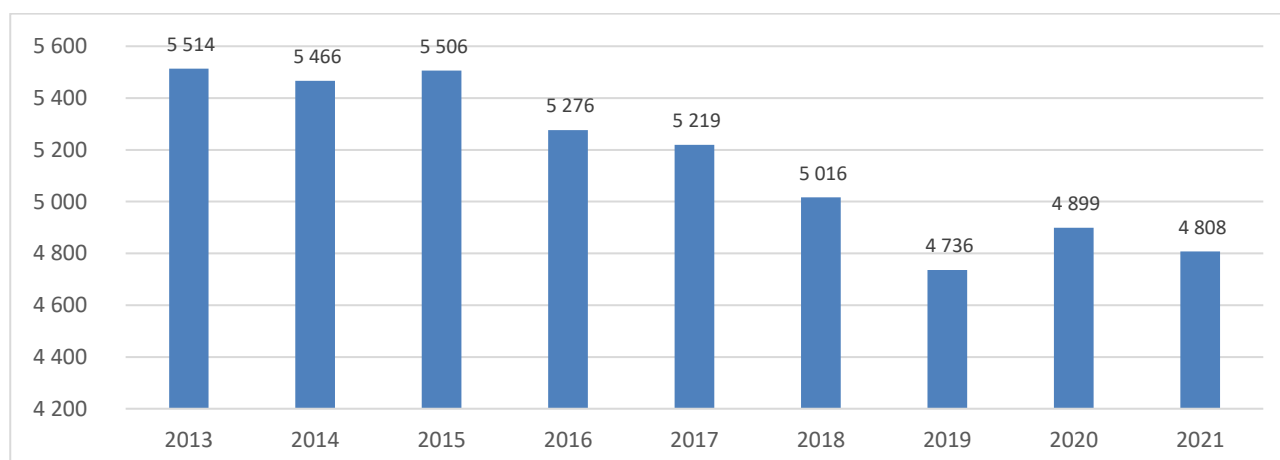
Ces graphiques portent sur les seuls *dons aux associations et fondations*, désormais repérés d’une manière spécifique. En effet, l’individualisation des dons aux partis politiques² est intervenue au titre de l’exercice 2013. Tous ces résultats s’appuient sur des données homogènes, relatives à la période 2013-2021.

1. Les évolutions 2013 - 2021

A - Nombre de foyers fiscaux déclarant un don

Rappelons d’abord que le nombre des foyers déclarant au moins un don est calculé strictement, pour bien pointer les foyers qui déclarent des dons dans l’une des deux catégories fiscales prévues (dons aux personnes en difficulté et autres dons) et éviter les doublons relatifs à ceux qui déclarent des dons dans les deux dispositifs.

Graphique 1 : Nombre de foyers fiscaux, imposés et non imposés, déclarant au moins un don (en milliers)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le nombre des foyers déclarant un don a été en constante régression, tout au long de la période 2013-2019. Cela s’explique, pour partie, par la réduction de la proportion des foyers imposés. Pour la même raison, sans doute en partie aussi du fait d’une augmentation inédite du nombre des foyers imposés (330 000, soit environ 2%, en 2020), le nombre des foyers déclarant un don est en augmentation de 3,4% lors de cet exercice. Il est possible que la survenue de la crise sanitaire et économique ait provoqué un sursaut de générosité de la part de ceux qui en avaient les moyens. En revanche, cela ne s’est pas vérifié au titre de l’année 2021, car le nombre des donateurs a diminué de 1,9%, en dépit d’une augmentation de 800 000 foyers fiscaux imposés (+ 4,6%).

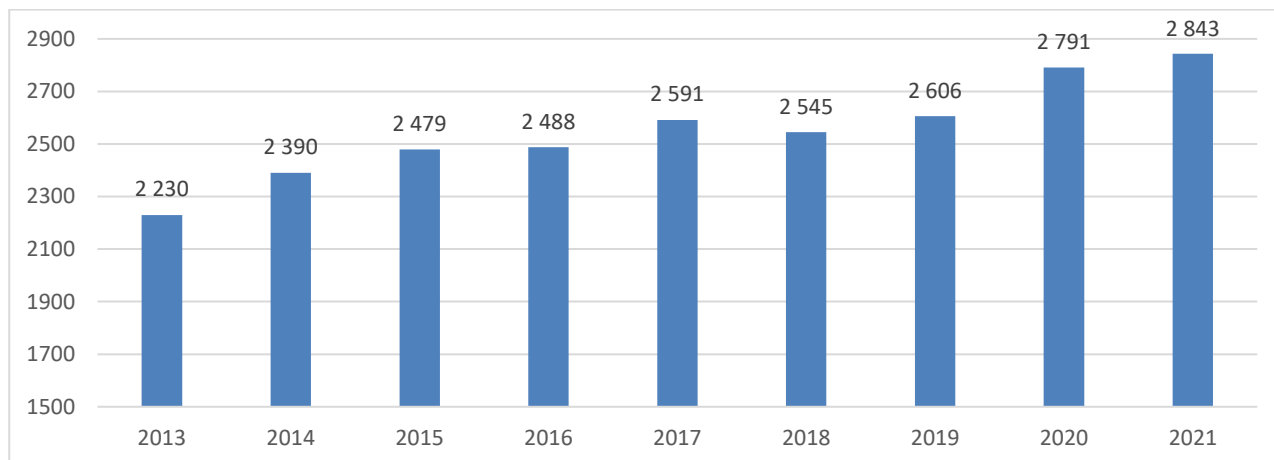
¹ Et un remerciement tout particulier pour Christophe DESPONS, Pascal BUGNOT et Laurent FRAYSSE.

² Le bilan de ces dons figure plus loin dans cette publication.

B - Montant des dons déclarés

Le graphique suivant présente la variation des montants déclarés par l'ensemble des contribuables, sur la même période 2013-2021.

Graphique 2 : Montant des dons déclarés (en millions d'euros), par les foyers imposés et non imposés



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

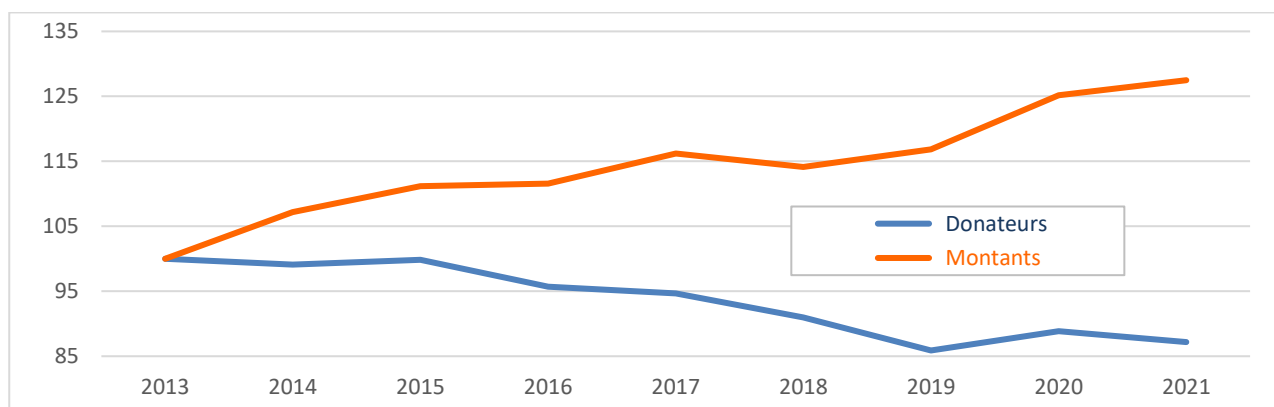
Après la baisse de l'année 2018 et le léger rebond en 2019 (2,4%), les montants de l'année 2020 ont augmenté significativement, de 7,1%, presque autant qu'en 2014 (7,2%). L'année 2021 marque une respiration, avec la consolidation de l'acquis 2020, renforcé par une variation de 1,9%.

Les associations et fondations ayant recours à la générosité du public, auront noté que la variation des montants déclarés a bondi de plus de 9% au cours des deux années de crise COVID, soit 237 millions d'euros de plus.

C - Un don moyen en constante progression

Un graphique, en base 100 en 2013, permet de confronter un nombre de foyers fiscaux déclarant un don, en baisse, et un montant des dons en hausse quasi constante.

Graphique 3 : Évolution comparée du nombre de donateurs et des montants, en base 100 en 2013

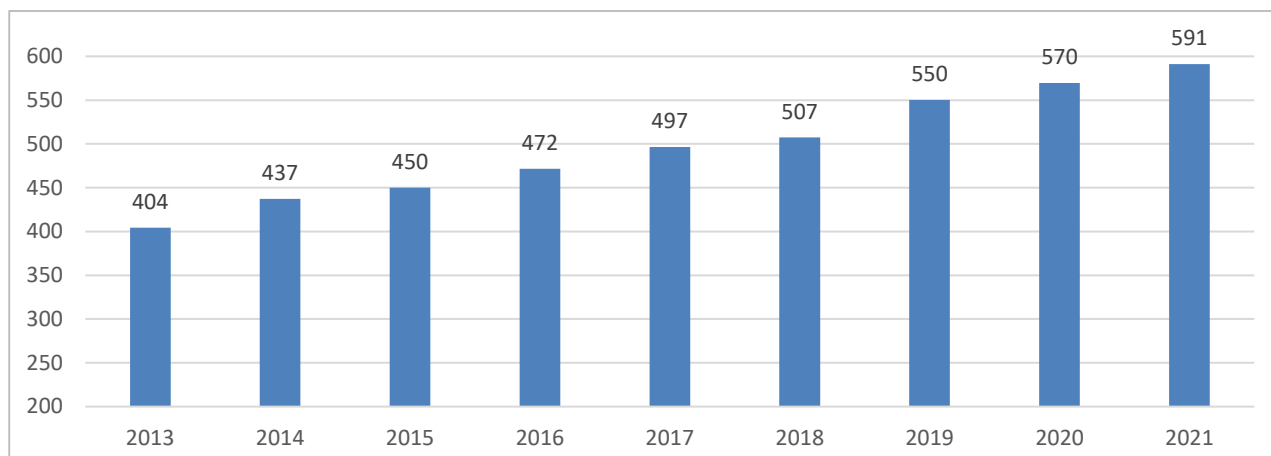


Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Les courbes ont évolué dans un sens inverse, presque tout au long de la période observée. Et cela se vérifie en 2021, avec une variation identique de 1,9%, en négatif pour ce qui concerne le nombre des donateurs et en positif pour les montants déclarés.

Ainsi, le graphique suivant, traduction du précédent, affiche un don moyen en augmentation régulière. Il s'agit du montant moyen déclaré, comportant tous les dons d'une année, à une ou plusieurs associations. Il prend en compte, d'une manière homogène au fil des années, l'ensemble des foyers fiscaux déclarant un don, qu'ils soient imposés ou non.

Graphique 4 : Don moyen déclaré annuellement en euros



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le don moyen annuel déclaré est ainsi passé de 404 euros en 2013 à 570 en 2020 (en euros courants). Les augmentations les plus fortes (8%) portent sur les années 2014 et 2019. Les moins élevées concernent les années 2015, 2018 et 2020. En 2021, une nouvelle augmentation de 3,8% permet d'approcher la barre des 600 euros annuels.

2. Le bilan de l'année 2021

A – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables

Le croisement des déclarations de dons et du montant du revenu net imposable permet de voir comment se répartissent les donateurs. Le tableau suivant permet de voir cette ventilation, d'une part au regard du nombre de foyers donateurs, et d'autre part au regard du montant des sommes déclarées.

Tableau 1 : Répartition des donateurs selon la tranche de revenus imposables, 2020

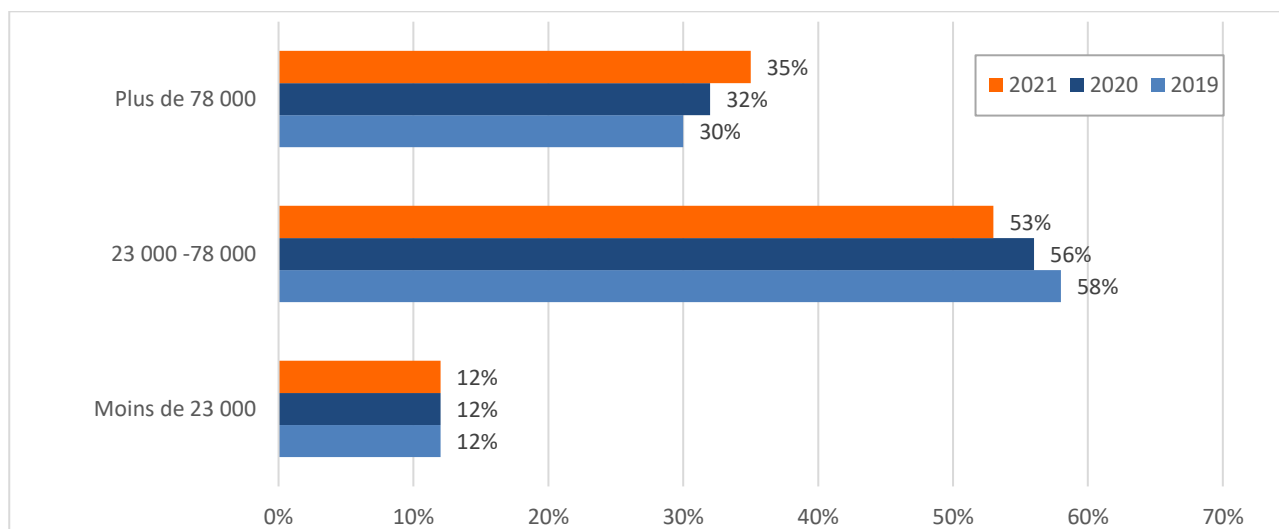
Tranches de revenus nets imposables	Ventilation des donateurs	Ventilation des montants déclarés
Moins de 19 000 euros	13%	7%
19 001 à 23 000 euros	8%	5%
23 001 à 31 000 euros	15%	9%
31 001 à 39 000 euros	14%	10%
39 001 à 78 000 euros	37%	34%
Plus de 78 000 euros	13%	35%
Total	100%	100%

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Lecture : Parmi les foyers déclarant un don, 13% appartient à une tranche de revenus imposable inférieure à 19 000 euros annuels. Les montants correspondant à ces donateurs représentent 7% du total déclaré.

Les donateurs appartenant à l'une des deux dernières tranches, au-dessus de 39 000 euros annuels de revenu net imposable, représentent 50% des foyers donateurs, exactement comme pour l'année 2019 et l'année 2020. Ils déclarent 69% du montant total déclaré (67% en 2019, 68% en 2020).

Un découpage un peu différend permet de constater une évolution significative sur trois ans, dans le graphique suivant.

Graphique 5 : Répartition des montants déclarés selon les tranches de revenus des contribuables



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Lecture : Parmi les foyers déclarant un don, ceux qui figurent dans la tranche la plus élevée, supérieure à 78 000 euros, déclaraient 30% des montants en 2019, 32% en 2020 et 35% en 2021.

On sera frappé par la stabilité des montants déclarés par les contribuables appartenant à des tranches de revenus imposables inférieurs à 23 000 euros. En revanche, il semble que la crise des années 2020 et 2021 ait clairement joué à la baisse régulière, concernant les tranches intermédiaires, comprises entre 23 000 et 78 000 euros, et à la hausse régulière pour ce qui est des contribuables de la plus haute tranche.

B - L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes

Les dons déclarés par l'ensemble des contribuables, qu'ils soient imposés ou non imposés, sont répertoriés en fonction de la tranche d'âge des déclarants. Le tableau suivant présente un premier panorama détaillé, montrant l'évolution sur les trois années, avant et pendant la crise.

Tableau 2 : Observation de l'évolution, en fonction des tranches d'âge, 2019 - 2020 - 2021

Tranche d'âge	Ventilation des donateurs			Ventilation des montants			Don moyen (en €)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
< 30 ans	4,0%	4,1%	4,2%	2,5%	2,5%	2,6%	343	347	365
30 – 39 ans	10,5%	10,4%	10,3%	8,5%	8,8%	8,4%	442	485	480
40 – 49 ans	15,2%	14,7%	14,5%	13,3%	12,3%	13,1%	480	482	531
50 – 59 ans	17,7%	17,1%	17,0%	17,7%	16,9%	19,3%	551	566	671
60 – 69 ans	20,7%	20,2%	20,2%	21,0%	20,9%	20,5%	560	594	598
70 ans et +	32,0%	33,4%	33,7%	37,1%	38,6%	36,2%	638	665	636
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	NS	NS	NS

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

La ventilation des donateurs montre que plus de la moitié (54%) ont 60 ans et plus, et cette proportion a un peu augmenté en 2020, sous l'effet d'une forte variation de la part des plus de 70 ans. La variation 2020-2021 est plus faible. On note aussi que la part des moins de 30 ans augmente faiblement mais régulièrement.

La ventilation des montants déclarés, en fonction de l'âge, montre que les plus de 60 ans déclarent ensemble un peu moins de 60% des montants. La proportion des plus de 70 ans a fortement baissé, en 2021, quand celle des 40 à 59 ans a augmenté significativement.

Le don moyen est d'autant plus élevé que les donateurs sont avancés en âge, en fonction des moyens disponibles rapportés aux charges. Entre 2020 et 2021, il a augmenté de 5% chez les moins de 30 ans, de 10% chez les 40-49 ans, et de 20% chez les 50-59 ans. Il a baissé, en revanche de 4%, chez les septuagénaires.

À partir des différentes informations dont nous disposons, il est possible de construire un second tableau de bord, comportant en complément ce que nous appelons *la densité* et *l'effort* des donateurs.

Tableau 3 : La densité des donateurs et leur effort, en fonction des tranches d'âge

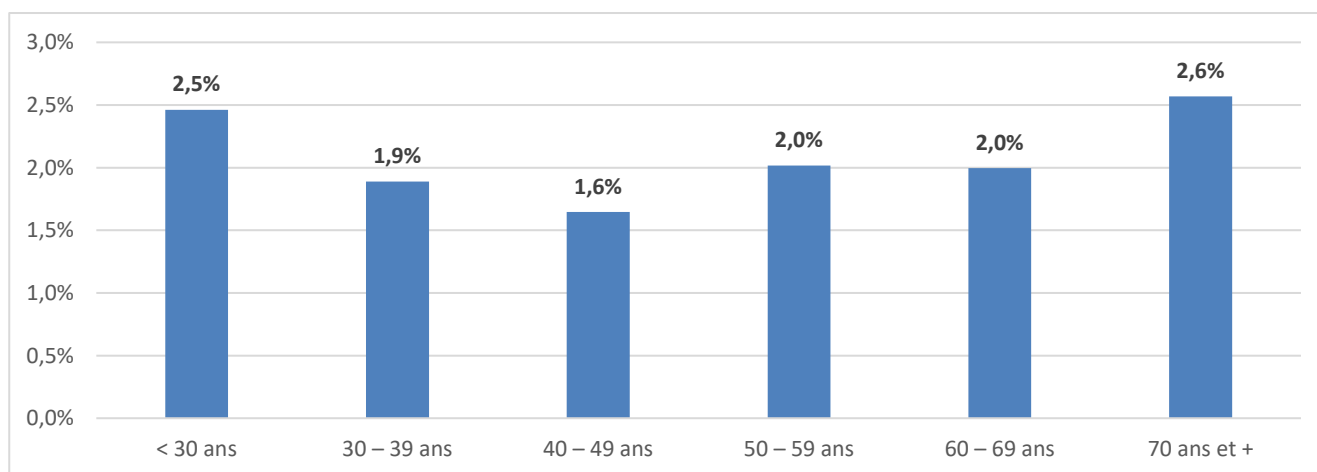
Tranche d'âge	Densité des donateurs (1)			Effort des donateurs (2)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
< 30 ans	3,2%	3,4%	3,4%	2,4%	2,4%	2,5%
30 – 39 ans	7,7%	7,9%	7,6%	1,8%	2,0%	1,9%
40 – 49 ans	11,2%	11,3%	10,9%	1,5%	1,5%	1,6%
50 – 59 ans	13,0%	13,0%	12,3%	1,7%	1,7%	2,0%
60 – 69 ans	17,3%	17,7%	16,9%	1,9%	2,0%	2,0%
70 ans et +	19,3%	20,4%	19,5%	2,6%	2,7%	2,6%

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. (1) Proportion des foyers donateurs au regard du total des foyers fiscaux de la tranche d'âge. Elle est de 3,4%, en 2021, pour les moins de 30 ans. (2) Rapport entre le don moyen dans une tranche d'âge et le revenu moyen des contribuables de cette même tranche d'âge. Il est de 2,5%, en 2021, chez les moins de 30 ans.

D'abord, ce que nous nommons la *densité des donateurs*, sorte de générosité collective, avait augmenté en 2020, surtout chez les plus de 70 ans. En 2021, elle a baissé pour toutes les tranches d'âge, à l'exception notable de celle des moins de 30 ans.

Le deuxième indice très précieux que nous appelons *l'effort des donateurs*, se calcule à partir du rapport entre le don moyen déclaré, pour une tranche d'âge donnée, et le revenu moyen imposable de la même tranche. Cet *effort des donateurs* avait peu varié en 2020, lors de la première année de crise. En 2021, il augmente surtout chez les 50-59 ans. Et il faut particulièrement souligner un effort comparable chez les moins de 30 ans et chez les septuagénaires : ces deux résultats se rapprochent même en 2021, par une légère augmentation chez les premiers et une légère baisse chez les seconds. Le graphique suivant illustre cette donnée.

Graphique 6 : L'effort des donateurs selon les tranches d'âge, en 2021



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Rapport entre le don moyen dans une tranche d'âge et le revenu moyen des contribuables de cette même tranche d'âge. En 2021, il est de 2,5% chez les moins de 30 ans et de 2,6% chez les 70 ans et plus.

Au bilan, on peut qualifier les moins de 30 ans au regard de tous les critères disponibles : ils représentent 4,2% du total des foyers donateurs et le montant de leurs dons représente 2,6% du total des montants déclarés, avec un don moyen de 365 €.

Lorsque l'on rapporte ce don moyen à leur revenu moyen, ils se situent au 2^{ème} rang, presque à égalité avec les personnes de plus de 70 ans. On soulignera que tous ces repères sont en progression au titre de l'année 2021, ce qui montre, au-delà d'une belle prise de conscience de cette jeune génération, un engagement qui se traduit tout à la fois par une action au sein des associations que nous suivons par ailleurs, et par des dons en faveur des actions de celles-ci³.

Ces informations viennent conforter l'édition 2022 du baromètre DJEPVA sur la jeunesse⁴ qui met en avant le renforcement de l'engagement des jeunes et leur investissement dans la cité au travers de plusieurs indicateurs : leur participation bénévole qui atteint son plus haut niveau depuis 2016, leur engagement régulier qui s'intensifie (21 % des 18-30 ans déclarent donner de leur temps quelques heures chaque semaine tout au long de l'année, soit + 5 points par rapport à 2016, et +3 points par rapport à 2020).

II – Focus sur les foyers fiscaux imposés

La réduction d'impôt, comme son nom l'indique, ne concerne que les foyers fiscaux qui sont imposés. Même si de nombreux foyers fiscaux non imposés déclarent un don, soit par conviction, soit parce que cette déclaration contribue à leur non-imposition, la part des foyers fiscaux imposés est prépondérante dans ces déclarations (environ les trois quarts des foyers donateurs et des montants).

Cela dépend, naturellement, des moyens significativement plus importants dont les contribuables disposent, mais aussi de cette incitation fiscale, dont nous avons déjà largement démontré qu'elle ne s'apparente en rien à ce que l'on nomme « *une niche fiscale* ». En effet, lors d'un don, le reste à charge est de l'ordre du tiers de la somme concernée, et il n'y a aucune « contrepartie », si ce n'est la satisfaction d'un geste solidaire et socialement utile. Il a donc semblé important d'observer le comportement de ces foyers fiscaux imposés déclarant un don, ceci en fonction des différentes tranches de revenus. C'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 4 : Proportion de donateurs et don moyen par tranche de revenus imposables

Tranches de revenus imposables (en €)	Proportion des donateurs (1)			Don moyen (en euros)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Moins de 19 000 €	5,4%	5,3%	5,1%	218	203	219
19 001 à 23 000 €	10,8%	10,6%	10,0%	265	232	239
23 001 à 31 000 €	15,7%	15,9%	15,2%	315	304	313
31 001 à 39 000 €	20,6%	21,0%	20,3%	344	344	347
39 001 à 78 000 €	30,1%	30,0%	28,7%	483	486	488
Plus de 78 000 €	42,1%	42,1%	40,0%	1 259	1 398	1 526
Total	20,7%	20,8%	19,9%	Non significatif		

Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. Base : Foyers fiscaux imposés. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposés déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposés.

Si la générosité collective (proportion de donateurs) s'est maintenue en 2020, première année de crise, il n'en est pas de même pour l'année 2021 : la baisse est significative et inédite⁵. Ce repli concerne toutes les tranches, y compris la plus haute. Dès lors que les donateurs sont moins nombreux au regard de l'ensemble des contribuables imposés, le don moyen augmente mécaniquement, proportionnellement davantage pour les tranches situées au-dessous de 19 000 euros de revenu imposable (8%) et pour les imposés disposant de plus de 78 000 euros de revenus annuels imposables (9%).

³ La tendance semble d'ailleurs s'inscrire dans la durée. En effet, d'après le récent sondage OpinionWay pour Hopening sur la générosité des Français pour la fin de l'année 2022 (1008 personnes de 18 ans et plus interrogées du 28 au 29 septembre 2022), 20% des Français envisagent de donner moins contre seulement 10% qui envisagent de donner plus. Il s'agit là d'une moyenne, les proportions diffèrent selon les profils. Et elles s'inversent pour la seule population de moins de 35 ans : 26% d'entre eux déclarent vouloir donner plus et seulement 16% donner moins.

⁴ Cf *Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022*, [rapport et synthèse en ligne sur le site de l'INJEP](#)

⁵ Depuis le début de ces travaux annuels.

III – L’Atlas de la générosité en France

Cette générosité est ici appréciée à partir de la *densité des donateurs* présentée ci-dessus selon l’âge et les tranches de revenus. Comme nous l’avons toujours fait, cette approche se fait à partir des seuls foyers fiscaux imposés, de manière à gommer une large part des différences territoriales constatées sur le plan économique. Pour la même raison, nous nous concentrons ici sur cet indicateur qui ne tient pas compte des sommes données, mais sur le seul acte de donner et de le déclarer avec ses revenus.

1. La générosité en régions

Un tableau permet de présenter la *densité des donateurs*, pour ce qui concerne l’année 2019 et les deux années de crise 2020 et 2021, accompagnée du rang de chaque région.

Tableau 5 : Densité des donateurs dans les différentes régions

Régions	Densité 2021 (1)	Rang 2021	Rang 2020	Rang 2019
BRETAGNE	21,7%	1	2	1
ILE-DE-FRANCE	21,7%	1	1	4
AUVERGNE-RHONE-ALPES	21,5%	3	3	3
GRAND EST	21,3%	4	4	2
OCCITANIE	20,1%	5	5	5
PAYS DE LA LOIRE	20,0%	6	6	6
NOUVELLE-AQUITAINE	19,4%	7	7	8
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	19,4%	8	8	7
NORMANDIE	18,1%	9	10	9
CENTRE-VAL DE LOIRE	18,0%	10	11	11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	17,9%	11	9	10
HAUTS-DE-FRANCE	17,6%	12	12	12
CORSE	13,3%	13	13	13

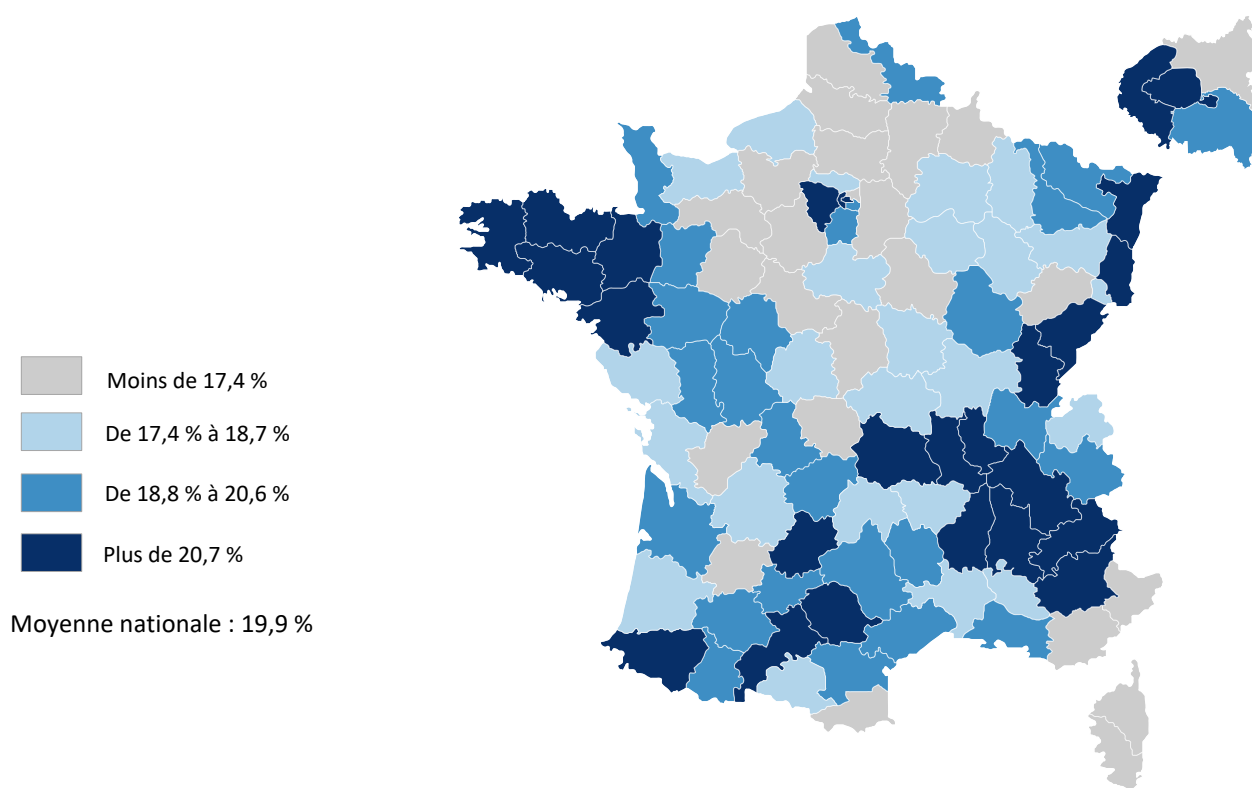
Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. Base : Foyers fiscaux imposés. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposés déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposés.

La Bretagne et l’Ile-de-France se partagent le premier rang, en 2021. Ce classement varie assez peu, au fil des années, et l’approche départementale, à suivre, présente quelques variations, en fonction de plusieurs facteurs spécifiques pouvant intervenir, notamment au regard de catastrophes climatiques ou industrielles.

2. La générosité en départements

Cette carte permet de détailler cette densité des donateurs, au plus fin du territoire métropolitain, avec une diagonale généreuse qui se vérifie au fil des années.

La densité des donateurs en département - 2021 (donateurs imposés/total des imposés)



Source : Direction générale des Finances publiques

Cette « diagonale généreuse » se confirme, allant des Pyrénées-Atlantiques (10^{ème} rang national) jusqu'aux deux départements alsaciens (Bas-Rhin au 1^{er} rang et Haut-Rhin au 4^{ème}), et passant notamment par la Haute-Garonne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Lot.

Cette diagonale est aussi composée de plusieurs départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que du Jura et du Doubs, appartenant aux deux strates les plus élevées (plus de 20,7 % de donateurs parmi les foyers imposés). S'ajoutent à cette diagonale, les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique ainsi que l'Ouest francilien.

Cette carte de France évolue assez peu, par exemple lorsque des situations exceptionnelles encouragent de nouveaux donateurs à se manifester. Le plus souvent lors de ces mouvements, les départements retrouvent leur classement antérieur, l'année suivante.

En dehors de ces situations, ce sont les départements ruraux, ceux dont le nombre d'imposés est moins important, qui ont une densité de donateurs plus « mobile ». En 2021, une douzaine de départements voient leur densité de donateurs baisser significativement. Parmi eux, l'Ariège, le Cantal, le Gers, la Haute-Saône, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Loire, l'Orne, le Lot-et-Garonne et l'Aveyron.

Parmi ceux, moins nombreux, dont la densité a progressé, on trouve l'Aube, le Jura, la Nièvre, l'Indre, les Hautes-Alpes et la Mayenne.

IV – Les dons au titre de l'IFI

Dans le cadre de notre relation privilégiée avec la Direction générale des Finances publiques, depuis de nombreuses années, nous avons pu travailler sur une série homogène de cinq années (2013-2017), concernant la totalité des dons déclarés au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), en faveur des organismes éligibles.

Depuis quatre années, nous pouvons, selon la même méthodologie, travailler sur des données partagées, relatives au nouvel Impôt sur la Fortune Immobilières (IFI).⁶

Article 964 du Code général des impôts, créé par la loi du 30 décembre 2017

Il est institué un impôt annuel sur les actifs immobiliers désigné sous le nom d'impôt sur la fortune immobilière. Sont soumis à cet impôt les foyers dont la valeur de ces actifs est supérieure à 1 300 000 €. Les conditions d'assujettissement sont appréciées au 1^{er} janvier de chaque année.

En cas de dons au profit d'organismes d'intérêt général, les assujettis bénéficient d'une réduction d'IFI égale à 75 % des dons réalisés, dans la limite de 50 000 €. Il s'agit des versements effectués au profit d'organismes établis en France ou dans un Etat européen :

- établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou supérieur consulaire ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif,
- des fondations reconnues d'utilité publique, de structures d'insertion par l'activité économique régies par le code du travail (associations intermédiaires, entreprises d'insertion...),
- des fondations universitaires,
- des fondations partenariales,
- de l'Agence nationale de la recherche, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'associations reconnues d'utilité publique ayant pour objet le financement et l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises (association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), associations du Réseau Entreprendre et de France Initiative).

La réduction d'impôt au titre de l'IFI peut porter sur des dons au profit d'organismes établis en France ou dans un Etat européen. Pour information, en 2020, les dons au profit d'organismes établis dans un Etat européen ont été déclarés par 350 contribuables, pour un montant total de 2,5 millions d'euros, soit un don moyen de près de 7 200 euros.

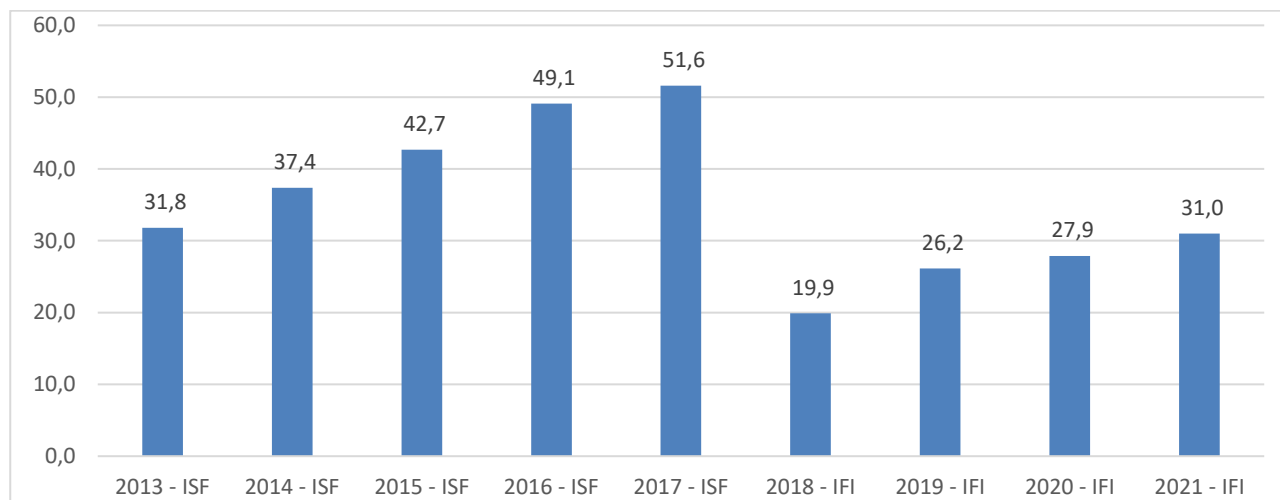
L'ensemble des données qui suivent sont relatives aux versements effectués par les contribuables redevables, au profit d'organismes établis en France.

⁶ Nous tenons à remercier l'équipe de la Direction générale des Finances publiques, à la fois pour la transmission des informations et pour l'utile dialogue qui a permis de les lire correctement et de les présenter dans cette publication. De nombreux échanges ont été nécessaires, il convenait de vérifier en commun la continuité et la cohérence de l'information, notamment en débusquant, en coopération, certaines erreurs, probablement involontaires, de déclarations.

1. Le nombre de donateurs

Le graphique suivant permet de voir l'incidence du changement de la réglementation et le passage de l'ISF à l'IFI, au cours de l'année 2018, puis une évolution positive au cours des quatre dernières années.

Graphique 7 : Évolution du nombre de foyers donateurs (en milliers)



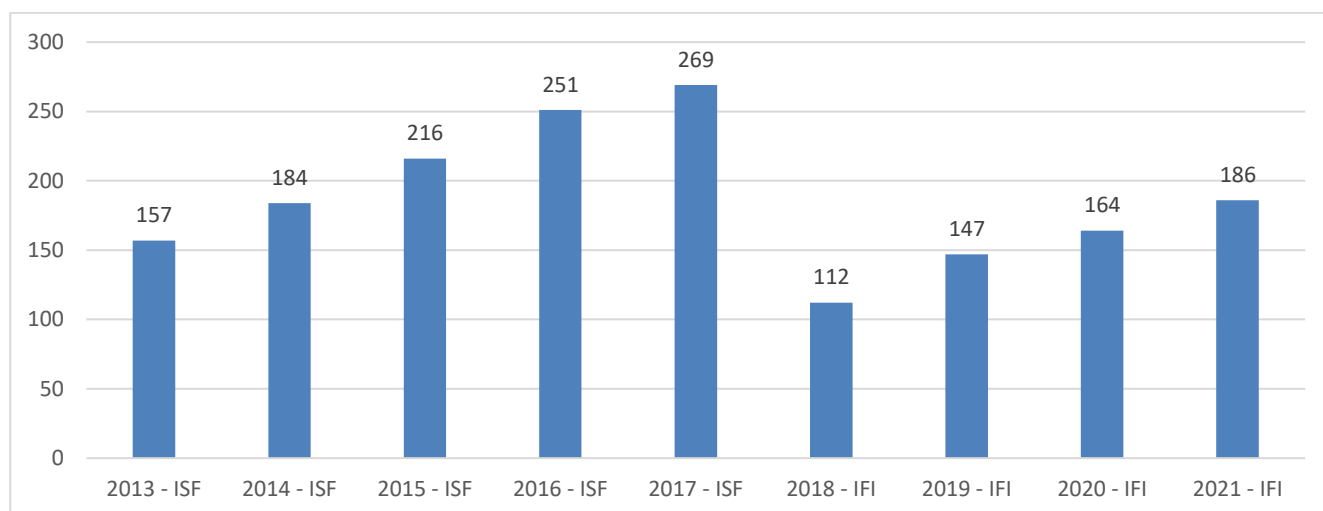
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Après l'année 2018, exceptionnelle à bien des égards : passage de l'ISF à l'IFI, prélèvement à la source, troubles sociaux importants, le comportement des foyers redevables à l'IFI est significatif. Le nombre des donateurs a augmenté d'un peu plus de 55% en quatre ans, depuis la mise en place de cet impôt, et de plus de 11% au titre de l'année 2021.

2. Les montants déclarés

Il semble que les collecteurs aient réussi à retrouver une démarche de conviction en direction de ceux qu'ils appellent les *grands donateurs*. L'évolution des montants déclarés au titre de l'IFI présente ainsi une nette augmentation, en quatre années.

Graphique 8 : Évolution des montants déclarés (en millions d'euros)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

Il a fallu une première année de rodage, en 2018, pour enregistrer une belle envolée des montants ISF en 2019 (+ 31%), l'année 2020 a évolué un peu plus modestement (+ 12%) et l'année 2021 s'inscrit à peu près dans le même mouvement, avec une augmentation de 13%.

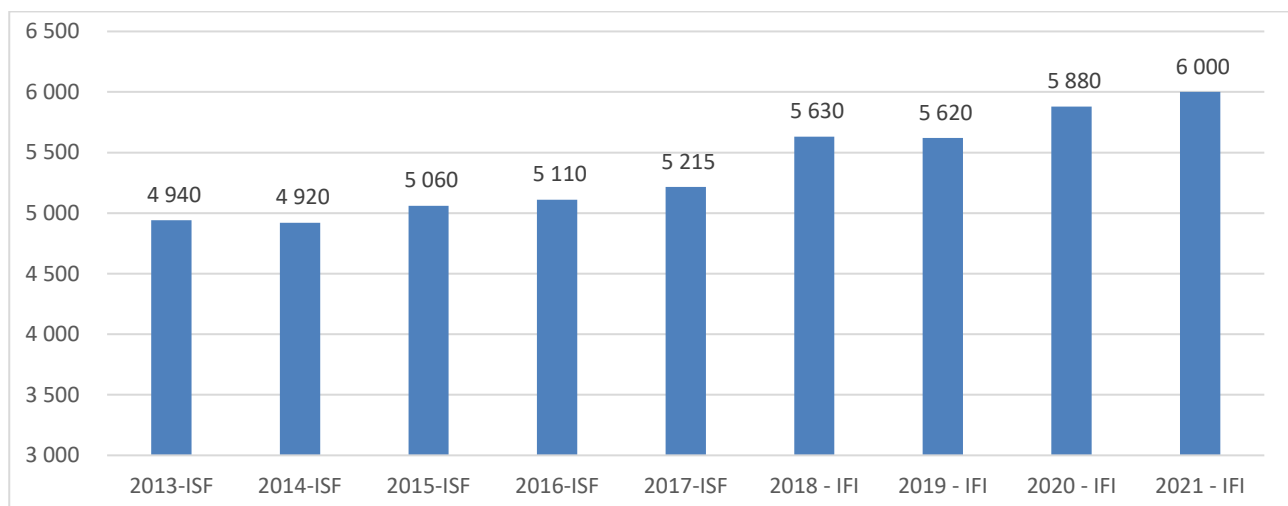
Soulignons que les organismes éligibles à des dons dits « IFI » n'étaient pas forcément les plus à même de répondre à la crise (établissements de recherche, d'enseignement supérieur, insertion, accompagnement à la création d'entreprises...). Il est donc possible que cela ait joué dans les résultats récents un peu plus modestes, avec des reports – peut-être momentanés – au profit des réductions d'impôt sur le revenu dès lors que les plafonds n'étaient pas atteints.

De ce point de vue, dans le cadre de notre partenariat avec la DGFIP, nous avons pu procéder à une observation croisée. Ainsi, d'une part, la quasi-totalité des assujettis à l'IFI effectuent aussi une déclaration au titre de l'impôt sur le revenu. D'autre part, plus de 70% des foyers donateurs au titre de l'IFI, effectuent aussi un don au titre de l'impôt sur le revenu.

3. Évolution du don moyen

Il s'agit de l'ensemble des dons déclarés au titre de l'ISF, puis de l'IFI, au cours d'une année, à une ou plusieurs fondations ou associations éligibles, en France. Le graphique montre clairement une plus grande propension à donner, parmi les assujettis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

Graphique 9 : Évolution du don moyen (en euros)



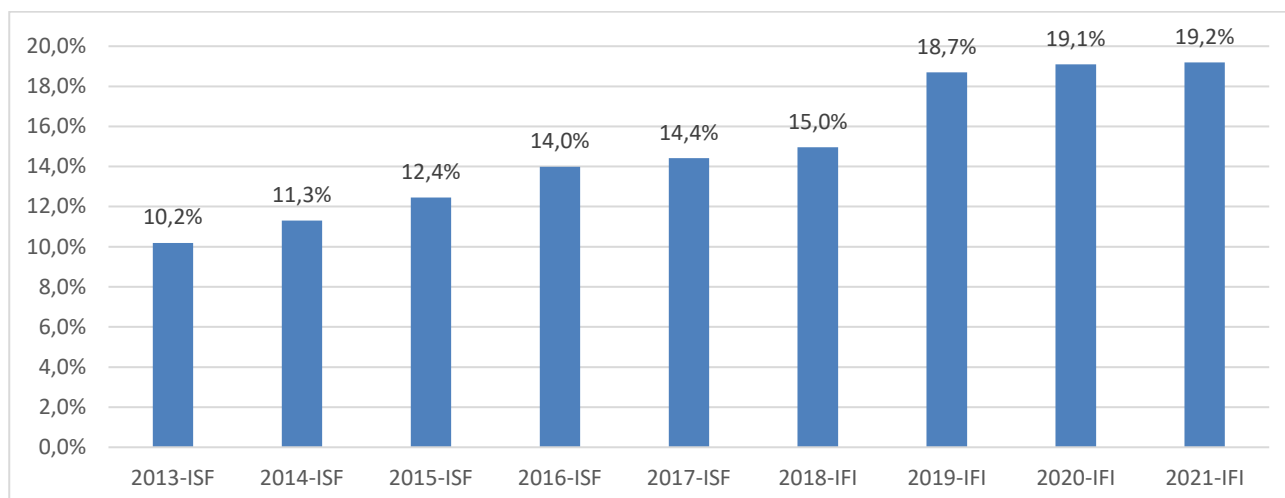
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

Après une faible évolution du don moyen au titre de l'ISF, entre 2013 et 2017, la mise en place du nouveau système montre une augmentation de l'ordre de 8%, en 2018, une stabilisation en 2019, et une nouvelle augmentation de près de 5%, en 2020 et de 2% au titre de l'année 2021.

4. La densité des donateurs

Il s'agit du rapport entre le nombre de foyers donateurs et celui du nombre des redevables au titre de l'ISF jusqu'en 2017, et de l'IFI, au cours des quatre dernières années.

Graphique 10 : Évolution de la densité des donateurs (rapport entre leur nombre et celui des redevables)



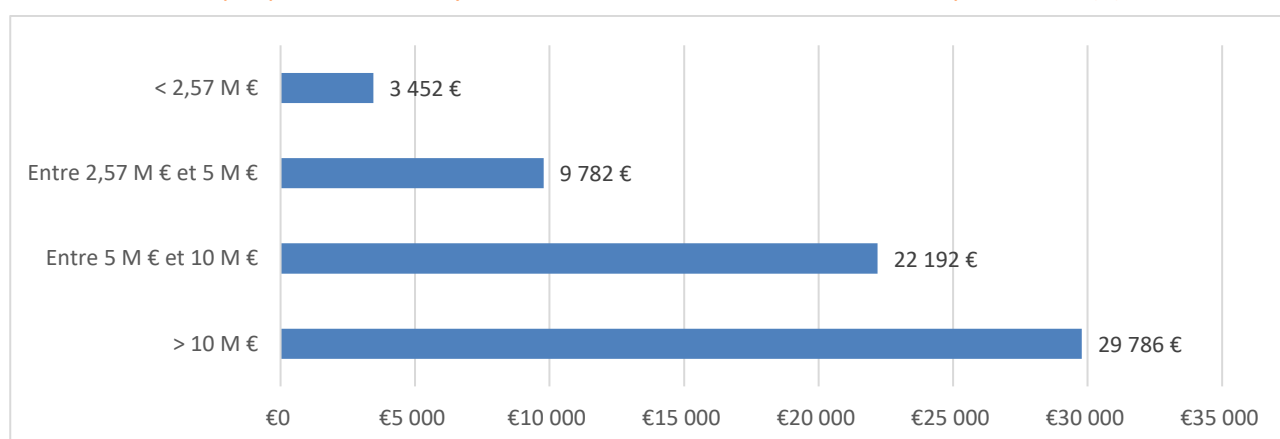
Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S

Ce que nous appelons *la générosité collective*, c'est-à-dire le nombre de donateurs au regard du potentiel que représentent les redevables à l'impôt en vigueur, a bien résisté en 2018, malgré les multiples difficultés de cette année-là. L'année 2019, deuxième exercice lié à l'IFI, présente un ratio nettement plus élevé, supérieur de 25% au bilan 2018. Les années 2020 et 2021 marquent le pas, avec une faible évolution, et ceci en dépit d'une augmentation de 5% du nombre de redevables en 2020 et même de 11% en 2021, peut-être avec un possible effet COVID.

5. Le don moyen par tranche de patrimoine

Il est évident que les dons varient fortement, selon la fortune immobilière de chacun. Le graphique suivant montre comment cette variation se constate, selon les quatre strates classiques.

Graphique 11 : Don moyen constaté en 2021, selon la tranche de patrimoine (1)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S. (1) Le patrimoine moyen constaté en 2021 est de 2 460 000 €.

Le don moyen augmente au fur et à mesure des tranches de patrimoine. On notera, au-delà de ce graphique, qu'entre 2019 et 2020, les contribuables de la première tranche avaient augmenté leur don moyen d'environ 20%, quand ceux de la dernière tranche, au-delà de 10 millions d'euros, ont réduit le leur de 6%. Au titre de l'année 2021, une petite baisse est intervenue pour l'ensemble des tranches de patrimoine, à l'exception de la plus haute, pour laquelle le don moyen a bondi de 5%.

En complément de ce graphique, un tableau permet de montrer la ventilation respective des donateurs et des montants correspondants, en fonction de ces quatre tranches.

Tableau 6 : Les donateurs et les montants déclarés – IFI 2021

Fraction de patrimoine	Répartition des donateurs	Répartition des montants
< 2,57 M €	71%	41%
Entre 2,57 M € et 5 M €	22%	35%
Entre 5 M € et 10 M €	5%	19%
> 10 M €	1%	6%
Total	100%	100%

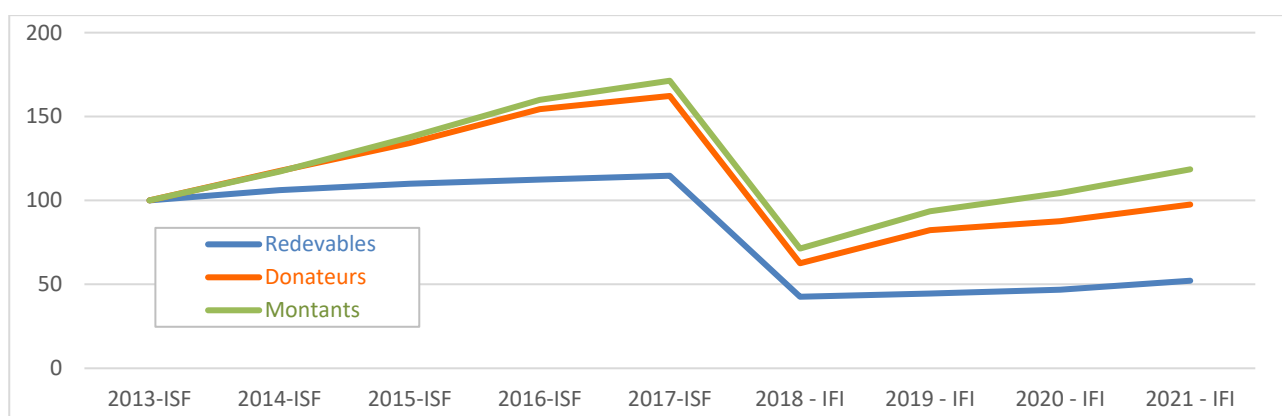
Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S.

Il n'est pas étonnant que les titulaires des patrimoines les plus importants, supérieurs à cinq millions d'euros, représentent seulement 6% des donateurs, mais 25% des montants déclarés (21% en 2019, 23% en 2020), proportion en augmentation régulière.

6. Un bilan en trois critères

Pour résumer cette observation, un graphique présente, en base 100 en 2013, dans un objectif de rapprochement, les évolutions respectives, du nombre de redevables (ISF puis IFI), du nombre de donateurs et des montants déclarés.

Graphique 12 : Évolution selon trois critères, en base 100 en 2013



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S.

On passera rapidement sur l'évolution entre 2017 et 2018, avec le passage de l'ISF à l'IFI et une diminution proportionnellement de même ampleur concernant les trois paramètres observés. À partir de l'année 2018, l'évolution du nombre des donateurs a été plus forte que celle des redevables. Et même si c'est assez faiblement, la courbe des montants se détache un peu plus nettement de celle des donateurs, en 2020. Cet écart demeure au titre de l'année 2021.

En guise de conclusion

Il ne faut pas perdre de vue le fait que l'État – soit l'ensemble des citoyens – bonifie les dons en réduisant l'impôt. Au titre de l'impôt sur les revenus, cette bonification peut être évaluée à près de 2 milliards d'euros, une estimation compte tenu des deux taux de 66% et de 75%. Au titre de l'IFI, elle correspond à près de 140 millions d'euros. Soit au total 2,14 milliards d'euros. Et qu'on ne se risque pas à qualifier cette bonification de *niche fiscale* : une part des dons reste à la charge des contribuables et il n'y a aucune contrepartie⁷.

⁷ Voir l'article de Xavier Delsol et Jacques Malet du 16 octobre 2012 – [Ici pas de niche, donc pas de chien](#) – R&S.

V - La collecte 2021

1. L'estimation 2021

Selon une démarche basée sur de nombreuses enquêtes menées auprès des donateurs, nous pouvons constituer ce montant selon trois composantes :

- La première, particulièrement robuste, dûment vérifiée et homogène d'une année sur l'autre, correspond au montant des dons déclarés auprès des services fiscaux. Il est, comme on vient de le voir, de 2,843 milliards d'euros en 2021, dans le cadre de l'impôt sur le revenu, auxquels on ajoutera 186 millions d'euros au titre de l'IFI. On franchit ainsi la barre des trois milliards d'euros déclarés fiscalement.
- La deuxième correspond aux dons non déclarés, qui auraient pu l'être, dans la mesure où ils sont effectués par chèques, virements ou autres moyens dont la plupart des dons en ligne permettant de délivrer un reçu fiscal. Cette composante, par définition estimée, est calculée en affectant la première somme d'un coefficient, constant d'une année sur l'autre, et issu d'enquêtes menées auprès des Français. Au titre de l'année 2021, ce montant pourrait se situer autour de 1,3 milliard d'euros.⁸
- La troisième composante correspond aux dons qui ne peuvent pas faire l'objet d'une déclaration, faute de reçu fiscal. Elle est faite de petites sommes (dons de la main à la main, arrondis sur salaire ou arrondis en caisse, dons par SMS...). Sur la base d'enquêtes menées auprès des Français, on peut, avec grande prudence, compte tenu des caractéristiques de cette composante, estimer ce montant aux alentours d'1,1 milliard d'euros⁹.

Ainsi, en toute transparence quant au calcul effectué, l'estimation concernant les dons effectués par les particuliers pourrait se situer, pour l'année 2021, **entre 5,3 et 5,5 milliards d'euros**.

2. Évolutions comparées

Source et méthodologie : Cette analyse s'appuie cette année sur les montants de collecte, hors legs, de 149 associations et fondations qui ont reçu des dons de la part des particuliers en 2021¹⁰. Ensemble, les montants pris en compte représentent 1,54 milliard d'euros, soit environ 30% du montant total estimé de la collecte en France (entre 5,3 et 5,5 milliards en 2021). Ce panel, suivi soigneusement d'une année sur l'autre, constitue un outil dont la fiabilité a été constatée, en rapprochement avec les données fournies par la DGFIP.

Ensemble, la collecte de ces 149 organismes observés en 2021, affiche une augmentation de 2%, soit une évolution très proche de celle constatée à partir des données de la DGFIP (+ 1,9%)¹¹. Ceci montre une nouvelle fois l'importance de rapprocher ces deux sources pour s'assurer de la robustesse de la mesure et des constats utiles pour les collecteurs.

⁸ Ces dons correspondent à un peu plus de 42% du montant total des sommes déclarées.

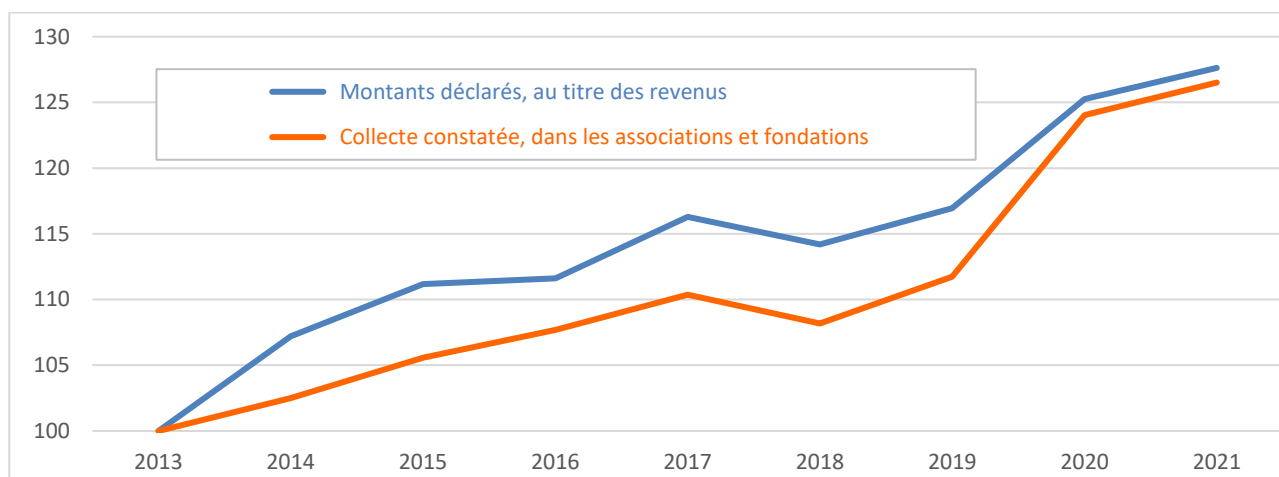
⁹ Ces dons correspondent à environ 20% du total des deux premières composantes.

¹⁰ Les montants de collecte ont été obtenus soit directement auprès des associations et des fondations, soit dans les *comptes d'emploi des ressources* publiés sur le site des organisations, soit encore sur le site du Journal officiel. Un retour sur l'année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin de nous assurer d'un suivi annuel le plus juste possible.

¹¹ Pour mémoire, en 2020, les évolutions respectives étaient de 11% et 7,1%. Une année exceptionnelle et le poids d'associations et de collectes importantes, en lien avec le COVID, pour lesquelles les donateurs n'ont pas tous eu le réflexe de déclarer leurs dons.

Le graphique suivant permet de montrer comment ont évolué, sur neuf années, les montants déclarés, au titre de l'impôt sur le revenu, et la collecte de notre panel d'associations et fondations.

Graphique 13 : Évolution des montants déclarés et de la collecte des associations (base 100 en 2013)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement et suivi de la collecte Recherches & Solidarités

Les deux courbes, un peu éloignées jusqu'en 2018, se sont rapprochées jusqu'à presque se rejoindre en 2020 et 2021. Cela montre les effets des messages des collecteurs, conseillant à leurs donateurs de déclarer leurs efforts pour bénéficier de la bonification proposée par l'Etat.

3. Des évolutions contrastées

En 2020, marqué par une grande diversité d'objectifs par nature, le secteur associatif a connu des situations « extrêmes » pendant la crise : des activités se sont ponctuellement trouvées à l'arrêt comme celles du sport, de la culture, des loisirs, du tourisme... alors que des associations en lien avec l'activité sociale étaient en première ligne. Ces dernières ont connu des élans de solidarité quand d'autres se sont trouver oubliées, en l'absence d'évènements ou de communication. En 2021, la situation sanitaire s'est améliorée progressivement et le secteur associatif a pu reprendre ses activités. Des donateurs ont réorienté leurs dons vers des causes qu'ils soutenaient de longue date, vers des associations et fondations ayant payé un lourd tribut au contexte de crise sanitaire ou encore vers de nouveaux projets jugés prioritaires aujourd'hui...

L'analyse de l'évolution de la collecte 2020-2021 montre cette redistribution des cartes quand on la rapproche de celle de l'année antérieure. Elle est réalisée au travers des deux paramètres habituels que sont la taille des associations et des fondations, appréciée à partir des montants de collecte, d'une part, et la cause ou le domaine d'activités, d'autre part. Un premier tableau présente ces évolutions selon le montant annuel des dons.

Tableau 7 : Évolution selon le montant annuel des dons

Strate de dons	Évolution 2020-21	Nombre de collecteurs	Rappel 2019-2020
Moins de 500 K €	4%	32	- 1%
Entre 500 K et 2 M €	3%	27	0%
Entre 2 M € et 5 M €	6%	37	4,5%
Entre 5 M € et 15 M €	4%	22	3%
15 M € et plus	1%	31	14%
Total	2%	149	11%

Source : Panel de 149 montants de collecte en 2020 et 2021, issus des rapports financiers en ligne sur le site des associations et fondations ou sur le site du Journal officiel - Traitement R&S.

Ce bilan affiche une croissance du montant des dons, nettement inférieure dans les associations et fondations qui collectent plus de 15 millions d'euros : celles-ci enregistraient l'année précédente une augmentation exceptionnelle de 14% et voient leur évolution 2021 limitée à 1%.

Inversement, les associations des deux premières strates, en souffrance en 2020 (- 1% et 0%), retrouvent leur attractivité, avec une hausse de 4% et 3%. Celles des strates intermédiaires, entre 2 millions et 15 millions d'euros, conservent un pourcentage d'évolution important, légèrement supérieur à celui de 2020.

Un deuxième tableau présente, cette fois, un bilan selon la cause et le domaine d'activité. Il montre que les associations qui ont été souvent oubliées au moment de la crise sanitaire ont pu retrouver de leur attractivité.

Tableau 8 : Évolution selon le montant annuel des dons

Causes/domaine d'activités	2020-21	Nombre de collecteurs	Montants (en M €)	Évolution 2019-2020
Aide aux personnes malades ou handicapées	10%	24	138	0%
Recherche médicale	- 1%	14	193	2%
Solidarité internationale	6%	53	489	7%
Environnement	5%	11	103	17%
Action sociale et caritative	- 4%	29	516	23%
Autres causes	NS	18	104	NS
Ensemble	2%	149	1 543	4%

Source : Panel de 149 montants de collecte en 2020 et 2021 issus des rapports financiers en ligne sur le site des associations et fondations ou sur le site du Journal officiel - Traitement R&S.

Après une année de collecte exceptionnelle (+ 23%), l'action sociale et caritative enregistre un repli de 4% en 2021. Cette baisse est imputable à quelques associations de taille importante qui ont bénéficié d'un fort élan de solidarité au moment de la crise sanitaire, élan encouragé par les mesures fiscales nouvelles (réduction de 75% sur les dons en faveur des personnes en difficultés et augmentation du plafond de 575 € à 1000 €).¹²

La recherche médicale enregistre une baisse globale de -1% entre 2020 et 2021. Là encore, cette évolution tient compte des montants exceptionnels collectés en 2020, lors des appels aux dons pour financer les recherches sur le coronavirus. Ces derniers n'ayant pas été renouvelés en 2021, le montant global collecté a retrouvé un niveau d'avant-crise. Il faut d'ailleurs noter que la plupart des associations et fondations qui développent des recherches sur le cancer et autres maladies hors COVID-19, ont vu leurs collectes augmenter en 2021, après une baisse en 2020.

Par ailleurs, et pour d'autres raisons, l'exemple du Téléthon, véritable école du don par les manifestations joyeuses et collectives qu'il organise sur le terrain, est intéressant : empêché de réaliser toutes les actions prévues par respect des conditions sanitaires, il était parvenu à afficher un montant de dons de près de 74 millions d'euros, en décembre 2020, mais en baisse de 11% par rapport à 2019. En décembre 2021, dans des conditions meilleures, le compteur franchissait la barre des 83 millions, soit une augmentation de 13%.

L'aide aux personnes malades ou en situation de handicap qui n'avait pas connu d'augmentation en 2020, retrouve un intérêt auprès des donateurs avec une augmentation de 10% du montant des dons en 2021.

L'augmentation constatée en 2020 pour les organisations de solidarité internationale se confirme en 2021, dans la mesure où l'actualité leur fournit toujours de quoi sensibiliser leurs donateurs et aussi compte tenu du contexte de pandémie mondiale qui fragilise encore plus les populations des pays défavorisés.

Enfin, les associations de défense de l'environnement qui avaient tiré leur épingle du jeu en pleine crise COVID (+17%) voient leur montant de collecte augmenter de 5% en 2021. Ce bilan global doit cependant être lu avec prudence compte tenu des situations très différentes selon les collecteurs et de l'influence d'une baisse significative pour l'un d'entre eux.

¹² Précisons que ces associations ont certes connu une baisse en 2021, mais que leur montant de collecte reste bien supérieur à celui de 2019, avant la crise. Le soutien aux associations caritatives reste donc important, par solidarité et peut-être aussi sous l'effet de la reconduction des mesures fiscales pour les dons réalisés en 2021.

4. Les 40 collectes les plus importantes en France

Cette présentation s'appuie sur les montants de collecte de 2021 auprès des particuliers, hors legs et dons des entreprises. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du « rendement de collecte » des uns par rapport aux autres.

Tableau 9 : Présentation des 40 collectes plus importantes en 2021

Organismes collecteurs	Rang 2021	Organismes collecteurs	Rang 2021
Restos du cœur	1	Fondation Notre Dame	21
Association Française contre les Myopathies (AFM)	2	SOS Villages d'enfants	22
Secours Catholique (association et fondation)	3	SNSM	23
Croix-Rouge	4	Fondation des monastères	24
Médecins Sans Frontières (association et fondation)	5	AIDES	25
Comité français pour l'Unicef	6	Petits frères des Pauvres	26
Ligue nationale contre le cancer	7	CFRT Le jour du Seigneur	27
Action contre la faim	8	Amnesty International	28
Médecins du Monde	9	Aide à l'église en détresse	29
Secours Islamique	10	Fondation Arc	30
Fondation abbé Pierre pour le logement des défavorisés	11	Fondation 30 millions d'amis	31
Apprentis d'Auteuil	12	Fondation du Patrimoine	32
Handicap international - Association	13	Fondation WWF	33
Secours populaire	14	APF France Handicap	34
Société protectrice des animaux	15	Institut du cerveau et de la moelle épinière	35
Institut Curie	16	La Chaîne de l'Espoir	36
Greenpeace	17	Sidaction	37
CCFD - Terre Solidaire	18	Enfants du Mékong	38
Institut Pasteur	19	Plan International France	39
L'Œuvre d'Orient	20	Fonds social juif unifié	40

Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes d'emplois des ressources qui sont publiés sur leur site ou au Journal officiel.

Il convient de préciser que ces 40 plus grandes associations et fondations ont collecté ensemble un peu plus de 1,26 milliard d'euros, en 2021, ce qui laisse un très large espace à toutes les autres associations et fondations car ce total représente moins de 25% de ce qu'ont donné les Français.

N'étant pas à l'abri d'une erreur ou d'une omission, nous remercions par avance les associations et les fondations concernées, ainsi que les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

VII – Le cas particulier des dons aux partis politiques¹³

Il n'y a pas moins de neuf types d'élections en France : l'élection présidentielle, les élections législatives, les élections sénatoriales, les élections européennes, les élections régionales, les élections départementales, et les élections municipales et communautaires. Depuis l'année 2013, les contribuables peuvent déclarer leurs dons aux partis politiques, d'une manière distincte, dans leur déclaration de revenus. L'année 2013 pouvant être considérée comme une année de transition, nous observons l'évolution du nombre de donateurs et des montants correspondants, à compter de l'année 2014, dans le tableau suivant.

¹³ Précisions sur la réglementation sur le site du ministère de l'Intérieur : [Impôt sur le revenu - Don à un parti politique \(réduction d'impôt\) \(interieur.gouv.fr\)](https://interieur.gouv.fr).

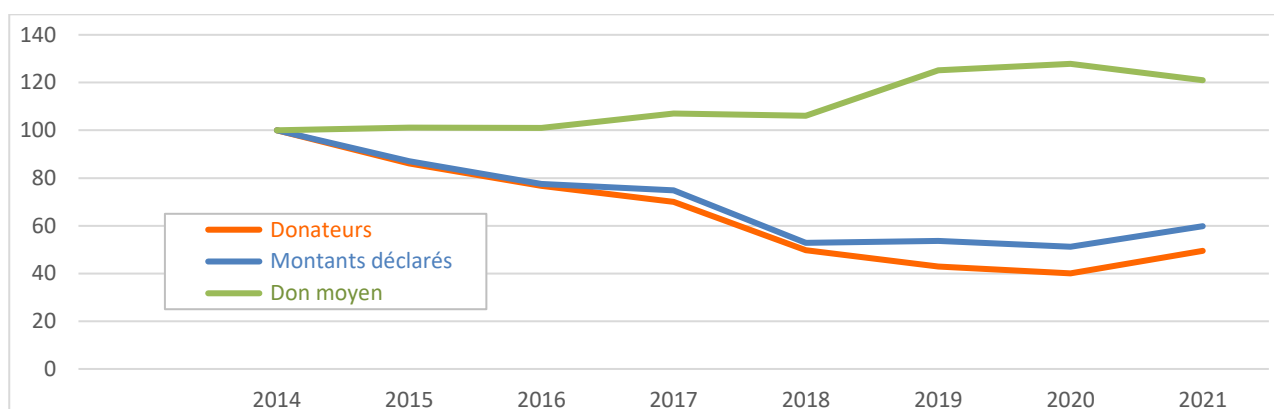
Tableau 10 : Évolution des dons déclarés, destinés aux partis politiques

Années	Donateurs (1)	Montants déclarés (millions d'€)	Don moyen
2014	380 000	108,0	284
2015	327 000	94,0	287
2016	291 686	83,7	287
2017	265 907	80,8	304
2018	189 000	57,0	302
2019	163 000	58,0	356
2020	152 200	55,3	363
2021	188 000	64,6	344

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

La mesure a-t-elle séduit en 2014 et a-t-elle été, depuis, assez largement perdue de vue ? Le soutien aux partis politiques motive-t-il de moins en moins les Français ? Toujours est-il que le nombre des foyers fiscaux qui déclarent un don est de moins en moins nombreux, au fil des années (diminution de 60% entre 2014 et 2020), avec un rebond en 2021 (+ 23%), tout comme les montants en cause, en baisse de 50% entre 2014 et 2020, mais également en augmentation de 17% en 2021. On pourrait d'abord penser que ce rebond 2021 s'explique par la préparation des élections présidentielle et législatives, moment important pour les partis politiques qui sollicitent militants et sympathisants, mais l'année 2016 n'a pas suscité le même phénomène. On se souviendra toutefois du cumul exceptionnel, en 2021, de la préparation de ces élections nationales et du déroulement des élections régionales, comme élément d'explication. Un graphique traduit ces mouvements, en trois critères et en base 100 en 2014.

Graphique 14 : Évolution du nombre de donateurs, des montants déclarés, et du don moyen aux partis politiques (en base 100 en 2014)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

Si le nombre des donateurs déclarant un don et les montants correspondants évoluent d'une manière assez proche, d'année en année, il n'en est pas de même pour le don moyen. Celui-ci est resté au même niveau entre 2014 et 2018, pour augmenter de 18% en 2019, se stabiliser en 2020 et diminuer de 5% en 2021.

Pour prolonger cette observation, le lecteur qui le souhaite pourra se reporter à notre édition 2020¹⁴, pour ce qui concerne l'approche en fonction de l'âge des donateurs. Ce dispositif ne fait pas recette chez les plus jeunes et il faut attendre 60 ans pour qu'il les intéresse. Les plus de 60 ans représentent en effet une proportion de l'ordre de 60% des donateurs et des montants déclarés.

¹⁴ [La générosité des Français](#) – 25^{ème} édition – Novembre 2020.